

DECISION MUNICIPALE n° D20251013-128

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de location
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Dimanche 14 Décembre 2025	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	L'association Les Compagnons de la Joie au Village	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : La salle de spectacle du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat est mise à disposition de L'association Les Compagnons de la Joie au Village domiciliée 2 Chemin de la Borde – 19200 USSEL.

Article 2 : Cette mise à disposition est accordée le Dimanche 14 Décembre 2025.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 13 octobre 2025.

Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE

